

Organisme de formation

UFCV Mulhouse

13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE
Tél. 03 88 15 52 35 • Fax 03 89 56 04 95

Responsable formation UFCV :
Mme Florence GEORG
florence.georg@ufcv.fr

Association loi 1901 • N° déclaration : 42 75 00709 67
Siret : 775 685 621 01 125

Lieu de la formation

Strasbourg

Descriptif et compétences visées

Le CQP Animateur Périscolaire est un diplôme de niveau V Bis (CAP-BEP) référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Il confère à l'animateur les compétences relatives à :

- L'accueil des enfants et de leurs familles dans les temps périscolaires
- La conception d'un projet d'activités
- La conduite des temps d'animation périscolaires, en direction des publics enfants

Informations pratiques

Date de début : 8 février 2017

Date de fin : 5 juillet 2017

Durée totale de la formation :

417 heures, en alternance

217 heures à 7h/jour en formation

200 heures en entreprise

Coût de la formation : 2600€^{TTC}

Le coût de la formation peut être pris en charge par Uniformation (organisme qui gère le fond de formation des entreprises relevant de la branche professionnelle de l'animation)

Public concerné

Ce cycle s'adresse à des animateurs travaillant en milieu périscolaire. La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée.

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs

- Contribuer à la qualification professionnelle des acteurs du temps libre, notamment périscolaire
- Accompagner les stagiaires dans un parcours formatif leur permettant d'identifier leurs compétences acquises à travers leurs expériences
- Permettre aux stagiaires de se confronter aux compétences attendues de la professionnalisation
- Savoir se positionner en tant qu'animateur et positionner son action socio-éducative

► Modules et Contenus

• MODULE DE POSITIONNEMENT

21 heures permettant d'individualiser le parcours de formation

• MODULE 1 : ACCUEILLIR LES ENFANTS DANS LES TEMPS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

(35 heures en centre, 52 heures en entreprise)

- Connaître les spécialités et contribuer à un temps d'animation
- Identifier les fonctions d'un ACM
- Accueillir les publics enfants en sécurité
- Mettre en place des espaces aménagés en fonction des publics
- Accueillir les familles
- Identifier différents acteurs éducatifs et leur rôle

• MODULE 2 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTIVITÉ

(63 heures en centre, 60 heures en entreprise)

- Construire un diagnostic simplifié
- Utiliser les ressources de l'environnement de proximité
- Formuler des objectifs
- Déterminer des méthodes d'action
- S'approprier et utiliser des outils d'évaluation

• MODULE 3 : CONDUIRE DES TEMPS D'ANIMATION D'ACTIVITÉ EN DIRECTION DES PUBLICS ENFANTS

(98 heures en centre, 88 heures en entreprise)

- Connaître différents supports d'activités
- Mettre en œuvre des pratiques d'activités
- Favoriser la participation des enfants
- Gérer et animer des groupes d'enfants
- Animer la vie quotidienne

Des avantages liés à la certification

Le CQP Animateur Périscolaire confère à son détenteur :

- les prérogatives d'un animateur Bafa dans le cadre des ACM
- la dispense de 2 unités capitalisables du BPJEPS Loisirs Tous Publics



Calendrier CQP "Animateur Périscolaire" 2017

2017													
Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
D 1		M 1		M 1	7	S 1		L 1	férié	J 1		S 1	
L 2		J 2		J 2		D 2		M 2		V 2		D 2	
M 3		V 3		V 3		L 3		M 3	7	S 3		L 3	
M 4		S 4		S 4		M 4		J 4		D 4		M 4	
J 5		D 5		D 5		M 5	3,5	V 5		L 5	Férié	M 5	3
V 6		L 6		L 6		J 6		S 6		M 6		J 6	
S 7		M 7		M 7		V 7		D 7		M 7	3,5	V 7	
D 8		M 8	7	M 8	7	S 8		L 8	Férié	J 8		S 8	
L 9		J 9		J 9		D 9		M 9		V 9		D 9	
M 10		V 10		V 10		L 10	8	M 10	7	S 10		L 10	
M 11		S 11		S 11		M 11	8	J 11		D 11		M 11	
J 12		D 12		D 12		M 12	8	V 12		L 12		M 12	
V 13		L 13	7	L 13		J 13	8	S 13		M 13		J 13	
S 14		M 14	7	M 14		V 14	Férié	D 14		M 14	7	V 14	
D 15		M 15	7	M 15	7	S 15		L 15		J 15		S 15	
L 16		J 16	7	J 16		D 16		M 16		V 16		D 16	
M 17		V 17	7	V 17		L 17	Férié	M 17	7	S 17		L 17	
M 18		S 18		S 18		M 18		J 18		D 18		M 18	
J 19		D 19		D 19		M 19		V 19		L 19		M 19	
V 20		L 20	7	L 20		J 20		S 20		M 20		J 20	
S 21		M 21	7	M 21		V 21		D 21		M 21	7	V 21	
D 22		M 22	7	M 22	7	S 22		L 22		J 22		S 22	
L 23		J 23	7	J 23		D 23		M 23		V 23		D 23	
M 24		V 24	7	V 24		L 24		M 24	7	S 24		L 24	
M 25		S 25		S 25		M 25		J 25	Férié	D 25		M 25	
J 26		D 26		D 26		M 26	7	V 26		L 26		M 26	
V 27		L 27		L 27		J 27		S 27		M 27		J 27	
S 28		M 28		M 28		V 28		D 28		M 28	7	V 28	
D 29				M 29	7	S 29		L 29		J 29		S 29	
L 30				J 30		D 30		M 30		V 30		D 30	
M 31				V 31				M 31	7			L 31	

	4	18	8	14	17	2
	77	35	42,5	35	24,5	3
	11	5	6	5	4	1

TTL **200** heures en entreprise
63 jours en entreprise
TTL **217** heures en formation
32 jours en formation

- Vacances scolaires
- Week-end et jours fériés
- Formation
- Entreprise
- Pont de mai

